

Rapport annuel sur les conditions d'exercice des droits de vote 2020

Novembre 2021



SOMMAIRE

1. Périmètre de vote.....	4
2. Répartition des votes suivant classification AMF	4
3. Principaux thèmes de refus dans les votes 2020	5
4. Evolution des votes depuis 2015	6
5. Conflits d'intérêt	6
6. Dérogations à la politique de vote	6
7. Prêt/emprunt de titres.....	6
8. Résolutions externes (non agréées par le Conseil d'Administration des sociétés) ..	7



PREAMBULE

Conformément à l'article 321-133 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé ses droits de vote. Le présent rapport porte sur l'exercice, par la société de gestion, de ses droits de vote réalisés en 2020.

La société de gestion exerce les droits de vote de ses fonds d'investissement et mandats de gestion depuis 2004.

Dans le cadre de sa politique de vote, la société de gestion a pour principe d'investir dans des sociétés respectueuses de ses actionnaires.

La politique de vote de la société de gestion s'inspire des meilleures pratiques de la place de Paris en termes de bonne gouvernance.

La société de gestion suit principalement les "recommandations de l'Association Française de la Gestion financière" formulées dans le souci de respecter au mieux l'intérêt des actionnaires.

Les principes auxquels la société de gestion est particulièrement attentive sont :

- la représentation des actionnaires (indépendance du conseil d'administration, cumul de mandats des administrateurs, moyenne d'âge ...)
- la protection des actionnaires minoritaires (respect du principe « une action = un vote = un dividende », non dilution des actionnaires, mesures anti-OPA, limitation des droits de vote) ;
- la juste rémunération des dirigeants et des administrateurs (liens entre rémunérations variables et performances objectives, caractère raisonnable des autorisations demandées, association réelle des salariés aux performances de l'entreprise).



1. Périmètre de vote

En 2020, la société de gestion a voté pour 81% de son périmètre de vote.

Le périmètre des votes correspond à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés françaises et étrangères pour lesquelles MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS disposait de droits de vote au moment de ces assemblées. Nous avons calculé le périmètre en utilisant l'estimation suivante : nombre d'AG en 2020 de sociétés en portefeuille au 31/12/2020. Nous avons l'estimation suivante : 377 AG. Or sur l'année 2020, nous avons voté lors de 307 AG.

Depuis 2006, la société de gestion vote sur un périmètre France sans restriction spécifique, qui serait par exemple liée au nombre de titres ou au poids du capital détenu. Les contraintes techniques et de coûts pour voter aux assemblées générales, notamment tenues à l'étranger, ne nous permettent pas d'exercer systématiquement nos votes hors de France. Depuis 2010, la société de gestion a décidé d'étendre le vote pour les positions les plus importantes détenues dans les grandes entreprises allemandes, espagnoles et néerlandaises. En 2016-17, le nombre d'assemblées générales votées a connu une très forte progression suite notamment au développement des votes sur le fonds MHGA PME ETI et les fonds régionaux, investis sur des valeurs de petite et moyenne capitalisation.

Les droits de vote ont été exercés conformément à la politique de vote en vigueur en 2020. Elle est disponible sur le site internet MHGA.humanis.com.

2. Répartition des votes suivant classification AMF

Type de résolution	Oui	Non	Total
Approbation des comptes et affectation du résultat	925	101	1026
Conventions dites réglementées	138	93	231
Décisions entraînant une modification des statuts	473	48	521
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	106	58	164
Divers	1266	601	1867
Nomination et révocation des organes sociaux	560	306	866
Programmes d'émission et de rachats de titres de capital	665	829	1494
Nombre total de résolutions	4133	2036	6169



3. Principaux thèmes de refus dans les votes 2020

Les principaux thèmes de refus dans l'exécution des votes de MHGA en 2020 sont :

- Les rémunérations des dirigeants (qui apparaissent dans le tableau dans la catégorie divers, mais aussi dans les conventions réglementées) ;
- Les programmes d'émission et de rachat de titres en capital

De manière plus marginale, on voit apparaître la question du renouvellement des commissaires aux comptes. Il serait souhaitable d'instaurer une rotation plus fréquente des commissaires aux comptes pour réduire les doutes sur l'intégrité des comptes et l'indépendance des auditeurs.

Le tableau suivant montre une répartition plus fine des catégories de résolutions. On constate dans ce tableau que les problèmes de rémunération de dirigeants peuvent apparaître non seulement à travers des rémunérations des mandataires sociaux, mais aussi dans les conventions réglementées et les opérations réservées au personnel, dont les dirigeants peuvent s'octroyer une part trop importante. Ces opérations réservées au personnel peuvent aussi être utilisées comme arme anti-OPA.

Catégorie de résolution	% de Vote
Affectation du résultat (dividende)	1%
Approbation des comptes, rapports, quitus	3,3%
Autorisations d'augmentation du capital avec DPS	3,4%
Autorisations d'augmentation du capital sans DPS	20%
Autres modifications statutaires	2%
Conventions réglementées	5%
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	3%
Maintien des autorisations d'augmentation en période d'offre	0,2%
Nominations ou renouvellements au conseil	15%
Options et opérations réservées au personnel	7,3%
Propositions externes	0,4%
Rachat de titres de capital	11,3%
Rémunération des mandataires sociaux	24,1%
Résolutions diverses à caractère ordinaire	4%
Total général	100%



4. Evolution des votes depuis 2015

Voici les votes de MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS depuis 2015.

Date	Nombre d'AG	AG françaises	AG étrangères	Nombre de résolutions	Total votes contre	% votes contre
2015	140	117	23	2554	735	29%
2016	230	186	44	4024	1340	33%
2017	193	156	37	3479	1042	30%
2018	260	179	81	4830	1483	31%
2019	211	138	73	3658	919	25%
2020	307	232	75	6169	2033	33%

5. Conflits d'intérêt

La société de gestion n'a pas été confrontée à des situations de conflits d'intérêt.

6. Dérogations à la politique de vote

Sauf erreur de notre part, la société de gestion n'a pas dérogé aux principes de sa politique de vote

.

7. Prêt/emprunt de titres

La société de gestion ne pratique pas le prêt/emprunt de titres pour ses fonds actions et n'est pas soumise au problème du rapatriement des titres prêtés lors des AG.



8. Résolutions externes (non agréées par le Conseil d'Administration des sociétés)

MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS s'est prononcé sur les résolutions externes suivantes :

Raison Sociale	Type de Résolution	Vote
Veolia Environment	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : opération plafonnée à 868 000 000 € en nominal. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois.	Oui
Veolia Environment	Affectation du résultat : dividende de 0,70 € par action. Mis en paiement le 12 mai 2021.	Non
Veolia Environment	Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Antoine Frérot, Président-Directeur général, au titre du dernier exercice.	Non
Danone	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public. Délai de priorité de souscription garanti. Augmentation nominale du capital social autorisée : 17 000 000 €. Prix d'émission non inférieur à 90% du cours de marché. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois.	Non
Danone	Ratification de la cooptation de Monsieur Gilles Schnepf en qualité d'administrateur en remplacement de Gregg Engles, pour une durée de 2 ans.	Oui



Danone	Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux non-dirigeants pour le nouvel exercice.	Oui
Danone	Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Cécile Cabanis pour une durée de 3 ans.	Non
Sanofi	Attribution d'actions gratuites pour les salariés et mandataires sociaux dirigeants : autorisation portant sur 1,50% du capital social. Durée de l'autorisation : 38 mois.	Non
Sanofi	Renouvellement du mandat de Fabienne Lecorvaisier comme administratrice pour une durée de 4 ans.	Non
Sanofi	Modification de l'article 14 et de l'article 17 des statuts afin de mettre leur contenu en conformité avec la loi PACTE.	Oui
Total	Fixation de l'enveloppe annuelle de rémunération de membres du conseil : le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 1 750 000 €.	Oui
Total	Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : s'élève à 1,50% du capital actuel. Prix d'émission des actions non inférieur à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois.	Oui
Total	Transformation en Société Européenne, adoption des nouveaux statuts et modification des articles 3, 4, 5, 11, 12 et 14 des statuts.	Non
Total	Renouvellement du mandat de Patricia Barbizet comme administrateur pour une durée de 3 ans.	Non
Volkswagen AG	Désignation des commissaires aux comptes pour l'examen des états financiers consolidés condensés et du rapport de gestion intermédiaire pour les neuf premiers mois de 2020 et le premier trimestre de l'exercice 2021.	Oui



Volkswagen AG	Approbation du Dividende	Non
Volkswagen AG	Élections au Conseil de surveillance : Hussain Ali Al Abdulla	Non
Unibail-Rodamco-Westfield SE	Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération des membres du Conseil de surveillance pour le nouvel exercice.	Non
Unibail-Rodamco-Westfield SE	Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois.	Non
Unibail-Rodamco-Westfield SE	Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos mentionnées à l'article L22-10-9 (ex L. 225-37-3 I) du code de commerce (« rapport rémunération »).	Oui
Accor	Approbation d'une convention réglementée avec la société SASP Paris Saint-Germain Football.	Oui
Accor	Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 208 483 019 € pour l'exercice.	Oui
Accor	Autorisation d'émission de bons en période d'offre publique (Bons Breton). L'autorisation demandée porte sur 25.0% du capital actuel. Opération possible en période d'offre publique. Durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les douze mois à compter de la présente Assemblée Générale.	Non



Engie	Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices : Usage possible uniquement en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois.	Oui
Engie	Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Ernst & Young pour une durée de 6 ans.	Non
Engie	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public, délai de priorité de souscription à la discrétion du conseil. Augmentation nominale du capital social autorisée : 225M€. (Ce montant s'imputera au plafond global de 265 M€ fixé dans la résolution 24). Prix d'émission non inférieur à 90% du cours de marché. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois.	Non
Vinci	Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10,0% du capital. Prix d'achat maximum : 130,00 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois.	Oui
Vinci	Modification de l'article 15 des statuts concernant les pouvoirs du conseil.	Oui
Vinci	Option pour le paiement du dividende de l'exercice en actions Prix de souscription non inférieur à 95,0% du cours de l'action. Option exerçable du 25 juin 2020 au 9 juillet 2020.	Non
Vinci	Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Xavier Huillard, Président Directeur Général au titre du dernier exercice	Non



Conformément à l'article 321-134 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion met à disposition des porteurs des fonds qui en font la demande une information relative à l'exercice des droits de vote pour chaque AG, au travers un bilan des votes 2020 répertoriant tous les votes classés par thème, nom de l'émetteur et date de l'AG. En cas de besoin, nous pouvons fournir les explications du vote des différentes résolutions.

Le porteur devra justifier de la détention d'un fonds d'investissement de la société de gestion sur l'année 2020 et seules les résolutions concernant les fonds d'investissement détenus par le porteur lui seront communiquées.